

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

19.3 Commission de la sauvegarde des espèces

RAPPELANT le long bilan d'efficacité de la Commission UICN de la sauvegarde des espèces (SSC);

PRENANT ACTE des conclusions très positives, pour la SSC, de l'évaluation récente des commissions de l'UICN;

RECONNAISSANT que le très haut respect dont jouit l'UICN au plan international, pour ses compétences en matière de conservation des espèces, repose, dans une large mesure, sur les travaux des membres de la SSC;

SOULIGNANT le besoin vital pour l'UICN de maintenir et de renforcer sa position de chef de file sur les questions relatives à la conservation des espèces, avec impartialité et rigueur technique;

NOTANT qu'il importe que la SSC s'adapte à la situation internationale en évolution, notamment depuis l'entrée en vigueur de la Convention sur la diversité biologique;

AYANT CONNAISSANCE des recommandations contenues dans la Stratégie de l'UICN, sur la nécessité de décentraliser davantage les programmes de l'UICN;

NOTANT AVEC SATISFACTION les mesures déjà prises par la SSC pour se doter de nouvelles orientations à la lumière de la situation internationale changeante, et plus particulièrement le processus actuel d'élaboration d'un nouveau plan stratégique pour la Commission en tant que contribution à la Stratégie de l'UICN;

SATISFAITE des relations qui ne cessent de se resserrer entre la SSC et la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP);

SACHANT que, bien que le plan stratégique de la SSC ne soit pas encore terminé, ses futures orientations générales sont en train de se faire jour;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. CHARGE le Président de la SSC de mener le processus d'élaboration d'un plan stratégique de la SSC à sa conclusion le plus rapidement possible, après avoir dûment consulté les principales parties intéressées.
2. APPROUVE les orientations générales déjà apparentes dans le plan stratégique, notamment:
 - (a) la reconduction des groupes de spécialistes taxonomiques, l'accent étant mis tout particulièrement sur l'expansion permanente des activités relatives aux plantes, aux invertébrés, aux poissons, aux reptiles et aux amphibiens;
 - (b) l'amélioration des activités dans les disciplines suivantes: élevage en captivité, espèces envahissantes, réintroductions, utilisation durable des espèces sauvages, commerce et questions vétérinaires;
 - (c) la constitution de nouveaux groupes de la SSC au niveau national, couvrant simultanément des taxons et des disciplines et fournissant une information technique sur la diversité biologique pour aider les pays à préparer des plans et stratégies nationaux comme le demande l'Article 6 de la Convention sur la diversité biologique, et à identifier et surveiller, comme le demande l'Article 7 de ladite convention;
 - (d) l'intégration plus étroite des activités de la SSC avec celles d'autres programmes de l'UICN, et plus particulièrement la Commission des parcs nationaux et des aires protégées (CPNAP), l'accent étant mis tout particulièrement sur la poursuite d'une telle intégration au niveau national;
 - (e) un examen des moyens par lesquels la SSC entre en interaction avec les membres de l'UICN pour améliorer la conservation des espèces, dans le but de renforcer l'efficacité de telles interactions;
 - (f) un examen permanent de l'efficacité de tous les programmes de la SSC visant à évaluer les priorités de conservation et à promouvoir les activités nécessaires pour traiter ces priorités, notamment: le programme de planification des groupes de spécialistes; les ateliers sur l'évaluation de la conservation et la planification de la gestion (CAMP); et les analyses de la viabilité des populations et des habitats (AVPH);
 - (g) le rôle de la SSC et de l'UICN en tant que dépositaires de la Liste mondiale des espèces menacées;

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

- (h) l'élaboration d'un système d'information efficace et réactif, intégrant les données obtenues par différents éléments de la SSC et basées sur une analyse des besoins d'information globaux de l'UICN et d'autres partenaires du Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (CMSC);
 - (i) en collaboration avec la Commission de l'éducation et de la communication, l'amélioration des communications concernant la compétence de la SSC en matière de diversité biologique à des publics pertinents, notamment les responsables et décideurs politiques, les bailleurs de fonds et les organisations partenaires proches;
 - (j) l'amélioration des communications internes à la SC, l'accent étant mis tout particulièrement sur les nouvelles formes de communication électronique;
 - (k) l'amélioration des communications entre la SSC et les autres programmes de l'UICN;
 - (l) un examen du rôle et des orientations futures du bulletin Species; et
 - (m) l'élaboration d'un plan global d'appel de fonds pour parvenir à une application efficace du plan stratégique, en temps voulu.
3. DEMANDE à tous les membres de l'UICN intéressés d'étudier la possibilité de contribuer à l'application du plan stratégique de la SC, notamment en fournissant un appui institutionnel aux groupes nationaux de la SSC et en facilitant davantage le fonctionnement des principaux groupes de spécialistes.
 4. PRIE le Président de la SSC de faire rapport à la 20e session de l'Assemblée générale sur l'application du plan stratégique.
 5. DEMANDE aux Présidents de la SSC et de la CPNAP de renforcer les liens de coopération entre les deux commissions, de collaborer avec les autres commissions et programmes appropriés de l'UICN pour accélérer l'application effective de la Convention sur la diversité biologique et de mettre au point des méthodes de coopération intercommissions pour assurer la conservation de la diversité biologique aux niveaux national et régional.